

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents: M.WEISS Maurice - M.VILLEMAGNE Michel - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - Mme CROZE Blandine - Mme ARSAC Brigitte - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - M.JOUVE Henry.

Absents : M.BOUIX Laurent – M.CHANTRE Thierry – M.DESBOS Jérôme - Mme DUFAUD Caroline - Mme PONTON (donne pouvoir à Mme VAREILLE) – Mme MOREL (donne pouvoir à Mme VINDRIEUX) – Mme SOUBEYRAND Laura - Mme TEYSSIER Marie Pierre (donne pouvoir à M.JOUVE) - Mme SINZ Marie Jeanne.

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND Céline.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er mars 2018.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1er mars 2018 est adopté.

2) Budget primitif 2018 – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.WEISS présente le projet de budget 2018 pour la commune qui respecte et intègre les points suivants :

- La poursuite des investissements et notamment le financement du centre bourg.
- L'incidence très significative des baisses de dotations versées par l'État qui continuent à impacter notre capacité d'autofinancement; capacité demeurant à un niveau encore très acceptable.
- Toujours pas de variation de la pression fiscale avec des taux qui demeurent inférieurs aux moyennes enregistrées dans les communes voisines.

Le budget primitif 2018 s'établit comme suit

Dépenses de fonctionnement	2 449 453,50 €
Recettes de fonctionnement	2 449 453,50 €
Dépenses d'investissement	3 212 515,63 €
Recettes d'investissement	3 212 515,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3) Taux d'imposition 2018 - Rapport de M.VILLEMAGNE.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2018 et propose de les fixer comme suit :

	<i>TAUX 2017</i>	<i>TAUX 2018 proposition</i>	<i>BASES</i>	<i>PRODUIT</i>
<i>TH</i>	9,97%	9,97%	3 309 000,00 €	329 907,00 €
<i>TFB</i>	19.53%	19.53%	2 820 000,00 €	550 746,00 €
<i>TFNB</i>	73,50%	73,50%	63 100,00 €	46 379,00 €

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

4) Vente de bois sur pied – Rapport de M.CHANTRE Eric.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de M.CHARDON de l'Office National des Forêts en date du 30 janvier 2018 par laquelle il propose la vente sur pied de la coupe sur la parcelle n°6 de la forêt communale située Bois Lacour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * DECIDE de mettre en vente sur pied par les soins de l'Office National des Forêts la coupe dans la parcelle N°6 de la forêt communale située Bois Lacour
- * PRECISE que cette vente est prévue sur l'exercice 2018
- * AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

5) Convention pour les interventions musicales en milieu scolaire 2018/2019 – Rapport de Mme VAREILLE.

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose d'assurer pour la commune de Saint-Agrève des interventions musicales en milieu scolaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019 le cycle d'interventions musicales en milieu scolaire comprendra, pour chaque classe de l'école maternelle publique, un forfait de 15 séances maximum. Chaque séance durera au maximum une heure.

Ces séances s'étaleront de septembre 2018 à juillet 2019, à raison soit d'une séance tous les 15 jours environ, soit d'une séance par semaine pendant un semestre.

Les trois classes de l'école maternelle sont concernées par cette prestation pour un coût annuel de 1 791 euros.

Après présentation de la convention relative à l'intervention musicale en milieu scolaire année 2018/2019 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*APPROUVE la convention telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer cette convention

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

6) Désignation des jurés d'assises.

Conformément à la circulaire et arrêté préfectoral le Conseil Municipal procède au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale.

Le résultat est le suivant:

- 1) Mme MOUNIER Mylène 28 rue de l'Église 07 320 SAINT-AGREVE
- 2) Mme VAUCLARE Brigitte épouse MOREL Laulagnier 07 320 SAINT-AGREVE
- 3) M. BROTTES François Le Pont 07 320 SAINT-AGREVE
- 4) Mme GONSOLIN Marine Rue de l'Eglise 07 320 SAINT-AGREVE
- 5) M.LAFONT Stéphane La Tulipe 07 320 SAINT-AGREVE
- 6) Mme DESCHOMETS Claudine épouse VERGNON Le Stade 07 320 SAINT-AGREVE
- 7) M.FOMBONNE Claude 6 place de la république 07 320 SAINT-AGREVE
- 8) M.FOMBONNE Benjamin Eyrieux 07 320 SAINT-AGREVE
- 9) Mme CHANTRE Maryse épouse DUMAS Rochessac 07 320 SAINT-AGREVE

7) Questions diverses.

Retrait de la commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal pour la Capture de Carnivores Domestiques Errants.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau du comité syndical du 24 mars 2018 a accepté la demande de retrait de la commune de Saint-Vincent

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré :

*ACCEPTTE le retrait de la commune de Saint-Vincent du Syndicat Intercommunal pour la Capture de Carnivores Domestiques Errants.

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

Contrôle des installations d'assainissement autonome.

M.JOUVE intervient sur les recommandations faites dans le cadre du SPANC qui ont pu être mal comprises ou vécues par certains propriétaires.

M.WEISS précise que la législation concernant l'assainissement autonome est nationale et s'impose à tous. Il précise que si le contrôle de l'installation détecte des anomalies, la mise aux normes peut s'effectuer dans le temps sans obligation de délai à l'exception des acheteurs après la réalisation de l'acquisition.

Gardes médicales

M.WEISS informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'est entretenu avec le Directeur Général de l'ARS concernant les problèmes de garde médicale.

Un courrier a également été adressé au Préfet.

Rencontre avec les entreprises

M.WEISS indique que suite à une rencontre avec des chefs d'entreprises de Saint-Agrève la commune a appris qu'une cinquantaine d'emplois devraient être créés.

Devant la difficulté que rencontrent les entreprises pour le recrutement de ce personnel, la commune a souhaité réunir l'ensemble des partenaires (Pôle Emploi, les entreprises de travail temporaire, les entreprises d'insertion, CEFORA, la DIRECCTE...) afin de trouver une solution. Cette rencontre se déroulera le 25 avril 2018.

Accueil de réfugiés

Suite à un échange avec le Préfet, M.WEISS s'est opposé à l'augmentation du nombre de places de demandeurs d'asile afin de préserver leur bonne intégration dans le village et la capacité des associations à les accompagner.

Le 26 avril 2018 réunion publique à 20h30 salle polyvalente concernant la présentation du PADD « Programme d'Aménagement et de Développement Durable ».

La seconde escale du bureau des rêves se tiendra du 22 au 26 mai 2018

Prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 31 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.